

# Covid-19

□ Le Théâtre Le Public est certifié [Brussels Health Safety Label](#) par la Région Bruxelles-Capitale et Visit.brussels

Les lieux certifiés par ce label respectent les mesures d'hygiène conformes aux normes en vigueur et appliquent les règles de prévention propres à chaque secteur.

## FAQ

[Le Covid Safe Ticket est-il obligatoire ?](#)

[Des tests antigéniques gratuits sont-ils disponibles ?](#)

[Comment obtenir plus d'informations à propos du CST ?](#)

[Quelles sont les mesures complémentaires en vigueur ?](#)

[Est-il possible de manger au restaurant ou prendre une consommation ?](#)

[Est-ce que le vestiaire est disponible ?](#)

[Est-ce que le service parking et navette est disponible ?](#)

[Comment reporter mes tickets de spectacles durant la période du CST ?](#)

[Comment reporter mes tickets de spectacles non joués ou interrompus les saisons précédentes ?](#)

[Puis-je transformer mes tickets non utilisés en don pour soutenir les artistes ?](#)

## [A propos du Covid Safe Ticket \(CST\)](#)

**Le Covid Safe Ticket est-il obligatoire ?**

À partir du 12 octobre 2021 et jusqu'au 15 janvier 2022 :

- Le CST est obligatoire à partir de 16 ans, sauf si les participants font partie d'un groupe scolaire.
- Les personnes qui ne sont pas soumises au CST doivent porter le masque (à partir de 12 ans).

**Comment cela se passe ?**

Le Covid Safe Ticket se présente sous la forme d'un QR Code (sur un document papier ou sur votre smartphone) et sera scanné dans le hall d'entrée du théâtre. Une fois ce contrôle effectué, vous pourrez présenter votre ticket de spectacle aux entrées des salles et profiter de la soirée ou accéder à la librairie, au bar, au restaurant et au vestiaire.

Pour garantir la fluidité à l'entrée et éviter de vous faire patienter, merci d'anticiper votre arrivée au théâtre et de préparer votre Covid Safe Ticket et vos billets de spectacle AVANT de vous présenter au personnel d'accueil.

**Pour obtenir votre Covid Safe Ticket, vous devrez remplir une des conditions suivantes :**

- Avoir un **certificat de vaccination** valable à partir de 14 jours après la seconde injection.
- Avoir fait un **test PCR** avec un résultat **négatif** qui date de moins de 48h. Prenez rendez-vous dans un des centres de Testing officiels ([info-coronavirus.be](http://info-coronavirus.be)).
- Avoir fait un **test antigénique** en pharmacie ou centre de testing, avec un résultat **négatif** qui date de moins de 24h.
- Avoir un **certificat de guérison du Covid-19**. Il s'agit d'un certificat de rétablissement dont la période de validité commence 10 jours après la date du premier test PCR positif et se termine 180 jours après la date de celui-ci.

> Attention aux autotests réalisés chez vous : ils ne sont pas considérés comme un test valable par les autorités pour l'obtention du Covid Safe Ticket.

> Attention, le résultat d'un test doit être visible dans l'application Covid Safe.

### **Est-il possible d'obtenir un test gratuit afin d'assister aux spectacles ?**

Si vous n'avez pas de CST, il vous sera possible de passer gratuitement un test antigénique au Public, dont un résultat négatif, vous permettra d'assister aux spectacles.

Les tests gratuits sont disponibles uniquement sur réservation préalable à la billetterie du théâtre au 0800 944 44, le jour de votre venue (ou le samedi AVANT 18h00 pour les représentations du dimanche). Ces tests se feront dès l'ouverture du théâtre et jusqu'à 30 minutes avant la représentation.

### **Comment obtenir plus d'informations à propos du CST ?**

Notre lettre d'information aux spectateur·rice·s : [sur notre page internet](#)

Plus d'infos sur le Covid Safe Ticket : [www.covidsafe.be](http://www.covidsafe.be)

Réglementation fédérale : [www.info-coronavirus.be](http://www.info-coronavirus.be)

Réglementation en Région Bruxelloise : [www.coronavirus.brussels](http://www.coronavirus.brussels)

> Nous ne délivrons pas le Covid Safe Ticket. Vous pourrez obtenir votre Covid Safe Ticket via une application officielle téléchargeable sur votre téléphone portable : [covidsafe.be](http://covidsafe.be) ou via les autorités compétentes, qui pourront vous fournir un Covid Safe Ticket à imprimer ou faire une demande de Covid Safe Ticket par envoi postal si vous êtes complètement vacciné.

> Si vous n'avez aucune possibilité d'utiliser internet, appelez le répondeur automatique de votre région disponible 24h/24 - 7j/7. Tapez "1", entrez votre numéro d'identification du Registre national (NISS) et vous recevrez votre certificat par courrier postal à l'adresse de votre domicile. Appelez le call-center bruxellois au 02/214.19.19. Pour la Wallonie : 071 31 34 93. Pour la Flandre : 078 78 78 50. Pour la Communauté germanophone : 0800 23 0 32.

> Ou imprimez votre certificat Covid via le site internet Masanté ([masante.belgique.be](http://masante.belgique.be)). Dans l'onglet « Données de santé », cliquez ensuite sur « Mon certificat numérique européen COVID ». Veillez bien à imprimer celui émis lors de la 2e dose s'il s'agit d'un vaccin à 2 doses. Il est aussi possible d'imprimer votre certificat de rétablissement via le site internet.

### **A propos des mesures d'hygiène et d'accueil :**

#### **Quelles sont les mesures complémentaires en vigueur ?**

Nous vous demandons de venir avec vos billets imprimés ou de présenter leur version mobile sur votre smartphone.

Les réservations sont obligatoires et les places doivent être payées à l'avance.

Port du masque à l'intérieur : Le port du masque est obligatoire pour le personnel et les spectateurs de 12 à 15 ans. Seule exception : les artistes durant la représentation.

Du gel hydroalcoolique sera également disponible aux différentes entrées et sorties du théâtre et des salles.

Nos salles de spectacle sont équipées d'un système d'aération (extraction et pulsion d'air) ainsi que de filtres spécifiques recommandés par les experts et les espaces sont nettoyés et désinfectés quotidiennement.

Les mesures sanitaires ne nous permettent pas d'assurer le service navette.

### **À propos du restaurant :**

#### **Est-il possible de manger au restaurant ou prendre une consommation ?**

- Notre espace restaurant est ouvert en intérieur et limité à 30 couverts.

- Voir les tapas et le menu du moment [sur notre page internet](#).

- Le bar est ouvert avant et après les spectacles.

### **À propos du vestiaire :**

### **Est-ce que le service vestiaire est disponible ?**

Le vestiaire est ouvert dès l'ouverture du théâtre et jusqu'à 15 minutes après la fin dernier spectacle.

### **À propos du service parking/navette :**

#### **Est-ce que le service parking et navette est disponible ?**

Dès que les mesures sanitaires nous permettront d'assurer le service Navette, nous vous informerons du dispositif mis en place. Toutes les informations seront mises à jour sur notre site internet.

### **À propos des reports :**

#### **Comment reporter mes tickets de spectacles durant la période du CST ?**

Tous vos tickets et abonnements payés et non utilisés durant la période du CST restent valables jusque fin juin 2022 pour le(s) spectacle(s) de votre choix de la saison 2021-2022 !

Il vous suffit de nous avertir par téléphone au 0800 944 44 ou par mail à l'adresse

[contact@theatrepublic.be](mailto:contact@theatrepublic.be) au plus tard le jour même de votre spectacle AVANT 17h00 (ou le samedi AVANT 17h00 pour les représentations du dimanche).

#### **Comment reporter mes tickets de spectacles non joués ou interrompus les saisons précédentes ?**

Tous vos tickets et abonnements payés et non utilisés durant les fermetures Covid-19 restent valables jusque fin août 2022 pour le(s) spectacle(s) de votre choix de la saison 2021-2022 !

Vous pouvez choisir vos nouveaux spectacles.

### **Pour les places de la saison 2019-2020 :**

#### **Par téléphone**

Le report s'effectue en contactant le service de réservation au 0800 944 44.

### **Pour les places de la saison 2020-2021 :**

#### **Par téléphone**

Vous pouvez nous joindre au 0800 944 44.

#### **Par internet**

Mais également réserver sur notre site internet :

- 1) Sélectionnez l'onglet « Réservations » et cliquez sur « Espace client ».
- 2) Identifiez-vous avec votre ORD et e-mail de commande.
- 3) Sélectionnez « Nouvelle commande » pour déterminer le spectacle et la date de représentation.
- 4) Choisissez les abonnements ou les tarifs à valider.
- 5) Terminer la commande et si vous avez des places hors abonnement, utilisez le montant disponible dans votre compte client au moment du paiement.

Si les spectacles non joués/ annulés ne figurent pas dans la saison 2021-2022, vous avez la liberté de choisir un autre spectacle que celui réservé initialement.

### **À propos des dons :**

#### **Puis-je transformer mes tickets non utilisés en don pour soutenir les artistes ?**

Vous pouvez contacter le service 0800 944 44 ou envoyer un mail à [contact@theatrepublic.be](mailto:contact@theatrepublic.be). Nous pourrions vous fournir une attestation fiscale pour bénéficier d'une réduction d'impôt si votre don est de minimum 40€.